

Charte de l'hébergement de site radioamateur Hamlogs.net

date de mise à jour octobre 2009

Article 1.

Ce service est destiné à fournir aux radioamateurs titulaires d'une licence valide délivrée par leur administration de tutelle un espace de stockage permettant la mise en place d'un site web pour le seul usage du titulaire de ladite licence.

L'usage de ce service est soumis à l'acceptation pleine et entière de cette charte par les titulaires des sites radioamateurs.

Article 2.

L'usage de ce site web ne pourra être dédié qu'aux seules activités radioamateurs (se rapporter à la Réglementation Française concernant les sujets autorisés dans les transmissions réalisées dans le cadre du Service Amateur) , tous les autres sujets sont exclus. Cependant, il pourra être toléré qu'il soit reporté dans ces pages d'autres sujets annexes à l'activité radioamateur comme il est d'usage lors du trafic radioamateur courant. Cependant, ces sujets ne sauront constituer le but principal des pages du site web.

Dans tous les cas, il est strictement interdit de publier sur le site radioamateur tout contenu ayant trait à des activités de jeu, d'emploi (offre ou demande d'emploi), d'activités lucratives, d'avis ou de conseil boursier, de piratage informatique ou assimilé, de contenu de nature érotique ou pornographique, raciste ou appelant à la discrimination ethnique, sexuelle, religieuse ou de toute nature ainsi que tout contenu de nature illicite.

Article 3.

Hamlogs n'est aucunement responsable des contenus et avis exprimés par les auteurs et décline toute responsabilité quant à ce contenu. Le rôle de Hamlogs est limité au simple rôle d'hébergeur technique de ces pages.

Article 4.

Ce service est fourni sous le régime dit du « best effort ». En cas d'interruption involontaire du service pour quelque raison que ce soit, Hamlogs ne saura être jugé responsable de la perte de données ou de toute autre perte liée à l'arrêt du service.

Le titulaire du site radioamateur est tenu de s'assurer des sauvegardes des données hébergées sur ce site.

Article 5.

En cas de non respect de cette charte, le site web en question sera suspendu et le titulaire du site sera notifié par courriel. Celui disposera d'un délai de deux (2) semaines pour corriger son site. Si à la fin de ce délai, le site n'a pas été corrigé, le site sera fermé. Le titulaire disposera alors d'un délai de deux (2) semaines pour sauvegarder ses données. Après ce délai, les données seront supprimées qu'elles aient été sauvegardées ou non par leur propriétaire.

La décision de suspension ou de clôture du site par Hamlogs est irrévocable.

Article 6.

Ce service d'hébergement de site radioamateur est révoquant à tout instant par Hamlogs. Dans ce cas, les titulaires des sites radioamateurs seront prévenus par courriel dans un délai de deux (2) mois avant la fin du service. A la fin du service, les données seront disponibles pendant encore une durée d'un mois avant destruction.